atip

Rapport d'activités

2016

AGENCE
TERRITORIALE
INGÉNIERIE
PUBLIQUE

SOMMAIRE

Instruction du droit des sols	04
Accompagnement technique URBANISME	06
Accompagnement technique AMENAGEMENT	08
Zoom projets	11
Accompagnement technique du Département	16
Traitement des paies	18
Listes électorales	19
Qualités, méthodes et expertises, les chantiers 2016	20
Le conseil	21
Les sites de l'ATIP	22
Organigramme de l'ATIP	23

Une première année le vent en poupe !

L'ATIP est lancée et le bilan de cette première année affiche des résultats prometteurs. Le nombre des membres s'élève aujourd'hui à 535, dont 486 communes du Bas-Rhin. Depuis sa fondation, l'ATIP a accueilli 106 nouveaux membres.

Ils ont fait le choix de la solidarité et du partage de leurs moyens pour que chacun puisse bénéficier d'une ingénierie de qualité ! L'ATIP, c'est une ambition « tous-gagnants » aux multiples bénéfices :
- une économie financière majeure. Outre la réduction des coûts, la mutualisation d'expertises spécialisées évite aux collectivités membres de procéder à certaines embauches ;
- une flexibilité dans la gestion des ressources humaines ;
- une sécurité juridique des procédures et des actes administratifs ;
- une continuité dans le suivi et la connaissance des dossiers ;
- des formations, une veille juridique et un conseil gratuits.

Regard sur 2016

Au sortir de l'année 2016, la mission ADS est en progression et atteint la quasi couverture du Département hors Eurométropole, ce qui représente un réel atout en terme d'organisation et de mutualisation pour l'ensemble des communes bénéficiaires et de suivi du développement territorial. Le portefeuille de la mission d'accompagnement technique en urbanisme et en aménagement s'est élargi d'environ une cinquantaine d'opérations.

La première convention de mission ATIP/CD67 a été mise en oeuvre ; les circuits, les modalités de travail et de suivi sont calés. La mission traitement des paies, quant à elle, a connu des départs de communes et de syndicats, et doit s'adapter aux évolutions du contexte territorial. Enfin, la mission gestion des listes électorales affiche une sereine constance.

Au-delà de ces constats encourageants sur les activités de l'ATIP, l'année 2016 aura aussi été l'année de consolidation du fonctionnement des instances. Des délégués du Comité syndical ont été nommés référents sur les trois territoires de l'ATIP. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des membres pour faire part de leurs expériences de travail avec l'ATIP et de leurs attendus vis-à-vis d'elle. Par ailleurs, trois commissions ont été installées, la commission ADS, la commission attractivité et la commission budget. Ces commissions alimentent par leurs travaux les réflexions du Comité syndical et construisent le socle de ses décisions.

Enfin, toutes les équipes de l'ATIP se mobilisent intensément au service de ses membres, et pour la mise en place de nouveaux modes d'organisation et de pilotage, et de nouveaux partenariats !

L' instruction du droit des sols

L'année 2016 a permis de stabiliser l'activité ADS suite à l'augmentation des communes recourant la mission ADS depuis juillet 2015. L'ATIP instruit les autorisations du droit des sols pour 418 communes du Bas-Rhin dont 4 communes nouvelles représentant 550 000 habitants ce qui représente 22 305 dossiers instruits.

Cette mission est assurée au sein de l'ATIP par 20 binômes composés d'un instructeur et d'un assistant répartis sur 4 sites (Obernai, Molsheim, Saverne et Haguenau). Chaque binôme est titulaire d'un portefeuille de communes bien identifiées. 2016 a aussi été l'année d'installation d'un instructeur relais par territoire d'instruction dont la mission est de soutenir méthodologiquement les agents ADS et de contribuer à l'animation métier avec le référent ADS.

L'ATIP est dotée d'un logiciel d'instruction dédié Cart@DS qui a migré vers un système externalisé (géré à distance). Il a été étendu puis consolidé au profit de l'ensemble des 418 communes recourant à la mission ADS. Le logiciel est amélioré en continu par les gestionnaires du système d'information de l'ATIP en lien avec son éditeur. Grâce à la géolocalisation de tous les dossiers ADS, l'ATIP est aujourd'hui en mesure, avec le concours de l'éditeur, de proposer des solutions de reprise des données ADS historiques de ses membres. L'équipe informatique est également en capacité de produire des requêtes sur mesure et d'extraire des informations en matière d'ADS pour une étude ciblée ou de simples statistiques ou inventaires de dossiers.

A partir de juillet, un système de pilotage et de gestion de la charge des 40 agents dédiés à cette mission a été mis en place afin d'assurer les remplacements et solidarités entre les équipes ADS. Les absences occasionnelles de personnel sont désormais automatiquement gérées ce qui permet une prise en charge des dossiers sans rupture de service pour les membres.

Tout au long de l'année les modèles, fiches et outils d'instruction ont été tenus à jour et des formations ont été dispensées en particulier pour les nouveaux arrivants de manière à ce qu'ils puissent prendre leur fonction dans les meilleures conditions.

L'activité ADS a été marquée par des évolutions législatives et réglementaires impactant fortement l'activité d'instruction. On peut en particulier relever :
- quelques décrets (durée de validité des autorisations, isolation thermique et protection contre le rayonnement solaire, dépassement des règles de constructibilité, recours à l'architecte ;
- la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- la caducité des POS et le passage consécutif au RNU d'une dizaine de communes dans le Bas-Rhin;
- la publication par l'Etat de porter à la connaissance des aléas inondations de certains bassins versants (Bruche par exemple).

Il en est résulté une montée en charge, dans le cadre de l'activité d'instruction, des besoins en conseils tant des pétionnaires que des communes membres de l'ATIP.

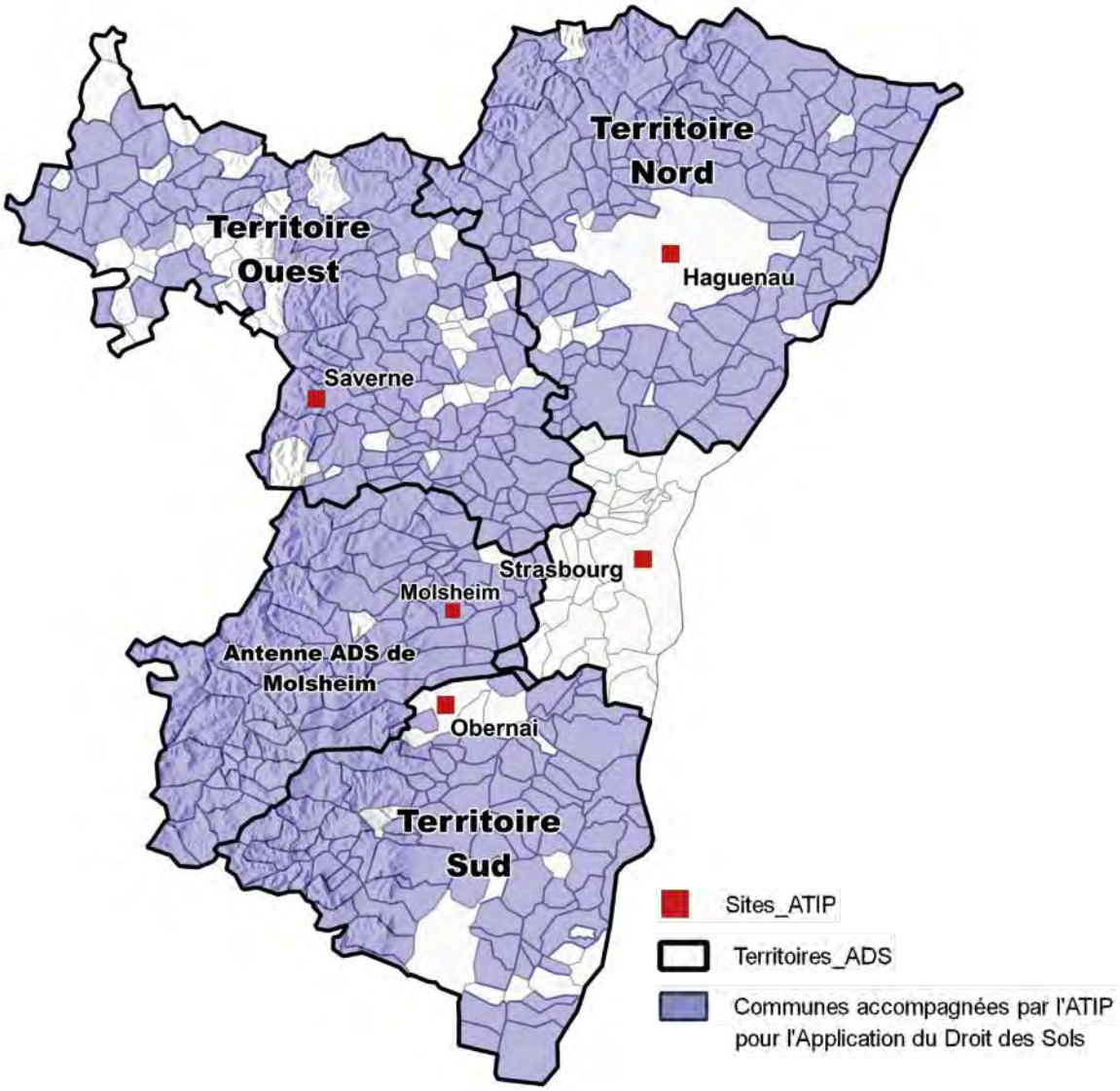

Secteurs ADS	Nb total de dossiers en 2016	Types de dossiers						Communes ADS
		CUa	CUb	DP	PC	PA	PD	
Antenne ADS Molsheim	4 977	1 834	114	2 057	865	31	76	73
Territoire NORD	7 598	2 434	123	3 323	1558	36	124	132
Territoire OUEST	4 506	1 516	150	1 824	904	24	88	127
Territoire SUD	5 224	1 706	157	2 215	1 018	27	101	87
TOTAL	**22 305**	**7 490**	**544**	**9 419**	**4 345**	**118**	**389**	**418**

CUa : certificat d'urbanisme informatif
CUb : certificat d'urbanisme opérationnel
DP : déclaration préalable
PC : permis de construire
PA : permis d'aménager
PD : permis de démolir

L'accompagement technique
URBANISME

L'ATIP propose à ses membres un large éventail d'outils en matière de planification urbaine, avec un niveau d'intervention adapté aux besoins de chaque collectivité :

- Conseil en amont pour l'aide à la décision, par exemple sur les différentes options envisageables pour concrétiser un projet, les procédures à prévoir, les coûts et délais associés, le droit de préemption urbain… ;
- Accompagnement (aux côtés du maître d'ouvrage) pour l'élaboration ou l'adaptation de cartes communales, Plan d'Occupation des Sols (POS), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux, Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- Réalisation complète (incluant l'étude) de certaines procédures de moindre ampleur (mises à jour, modifications, révisions « allégées » ou mises en compatibilité de PLU notamment).

En mars 2014, la loi ALUR avait impulsé une vague de modernisation des documents d'urbanisme en prévoyant la caducité des POS à court terme et en favorisant l'élaboration de PLU intercommunaux. En conséquence, l'année 2016 a vu le démarrage ou la poursuite des études nécessaires pour transformer les POS en PLU ou élaborer des PLUi dans les territoires qui ont souhaité s'emparer de la démarche.

Ainsi, au nombre des opérations suivies par l'ATIP en matière d'urbanisme en 2016, figurent 47 procédures de révision de POS en PLU (environ 80 % des révisions suivies) et 6 procédures d'élaboration de PLUi. Les communautés de communes du Kochersberg, du Pays de Hanau, du Pays de la Petite Pierre, du Pays de Niederbronn-les-Bains et du Pays de la Zorn ont en effet sollicité l'appui de l'agence. Le PLUi du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder, engagé depuis plus longtemps, a été approuvé en septembre (voir encadré).
Cet afflux de procédures consécutif à la loi ALUR a nécessité une mobilisation importante des équipes projets en territoires et des expertises de l'ATIP.

L'actualité législative a été riche en 2016 dans le domaine de l'urbanisme avec par exemple la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, ou encore la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne a fait l'objet d'une analyse détaillée à la demande du Département. Enfin, le nouveau contenu des PLU, tel que défini par le décret entré en vigueur le 1er janvier 2016, a fait l'objet d'ateliers et de réflexions au sein de l'ATIP afin d'en proposer la mise en œuvre aux membres concernés dès 2017.

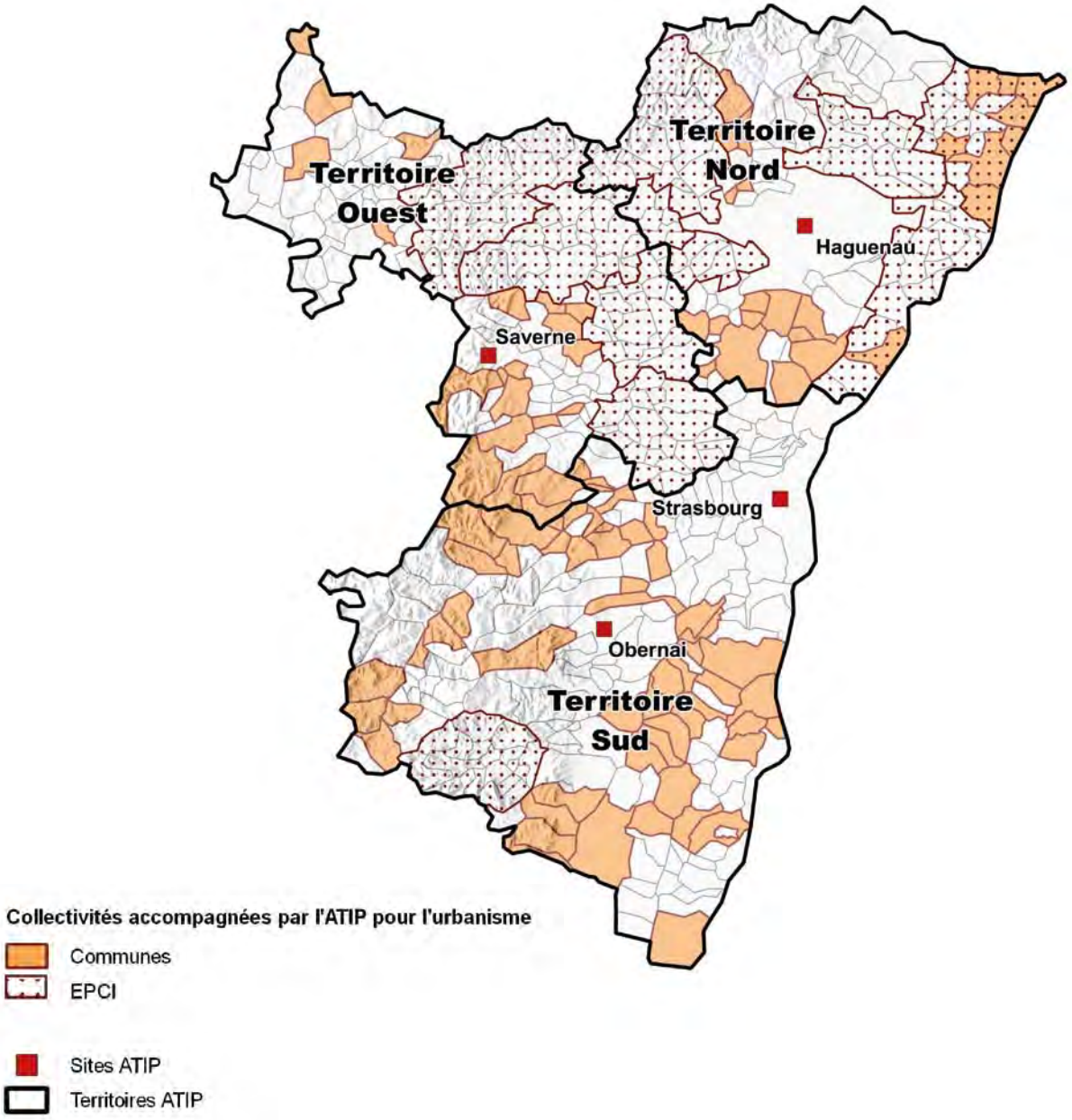

	Nb total d'opérations en urbanisme	PLUi	Révision/ Elaboration PLU	Autres
Territoire NORD	**38**	2	18	17
Territoire OUEST	**42**	4	15	23
Territoire SUD	**84**	0	39	45
TOTAL	**164**	**6**	**72**	**85**

L'accompagement technique
AMENAGEMENT

La mission d'accompagnement technique s'inscrit en continuité de la planification et en articulation avec l'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) dans un objectif de continuité de projet.

Tout au long de la mission, l'ATIP assure l'animation, l'organisation et la coordination des intervenants. Elle apporte son expertise pour l'appréciation des prestations réalisées par les opérateurs mobilisés pour la réalisation du projet. Elle accompagne également ses membres dans la définition et la mise en œuvre des procédures de commande publique (concessions d'aménagement, marchés de maitrise d'œuvre, concours, marchés d'études et de travaux) en apportant un appui administratif, technique et juridique tout au long de la démarche.

L'ATIP réalise selon les cas des missions en régie ou en accompagnement pour la réalisation d'études de faisabilité pré-opérationnelle. Ces études permettent à ses membres de se positionner d'une part sur le portage de la maîtrise d'ouvrage, et d'autre part, sur les procédures à mettre en œuvre (articulation, échéancier). En outre elles permettent de modéliser le cadre économique du projet d'aménagement et de définir des éléments de programmation en lien avec les contraintes et les opportunités du site retenu. L'ATIP veille également à l'inscription des éléments opérationnels dans le PLU.

L'ATIP, facilite la mise en œuvre des projets soumis à des obligations environnementales et apporte son expertise sur les éléments de procédure et l'application des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation que proposeraient des bureaux d'études.

Un certain nombre de chantiers transversaux ont été menés en 2016 dans le domaine de l'aménagement, il s'agit notamment de :
- la refonte des modèles et outils de la commande publique (marchés publics, concessions d'aménagement)
- le transfert de compétences des zones d'activités économiques (ZAE)
- la veille législative et réglementaire notamment en environnement (étude d'impact, prise en compte des zones humides, réglementation espèces protégées …)

En 2016 l'ATIP a accompagné ses membres sur 56 opérations.
On peut identifier une mobilisation significative sur les projets de réaménagement d'espaces publics qui ont représenté 23 accompagnements à différentes échelles allant de la rue à la traverse d'agglomération, des abords d'équipements publics à des emprises plus larges comme par exemple celle d'un centre-ville.

26 missions d'accompagnement ont porté sur des réflexions en matière de revitalisation de friches et d'extensions urbaines pour des zones d'habitat ou d'activités.

Des missions ont également été réalisées pour mener des études de circulation et de faisabilité pour la mise en œuvre d'itinéraires cyclables.

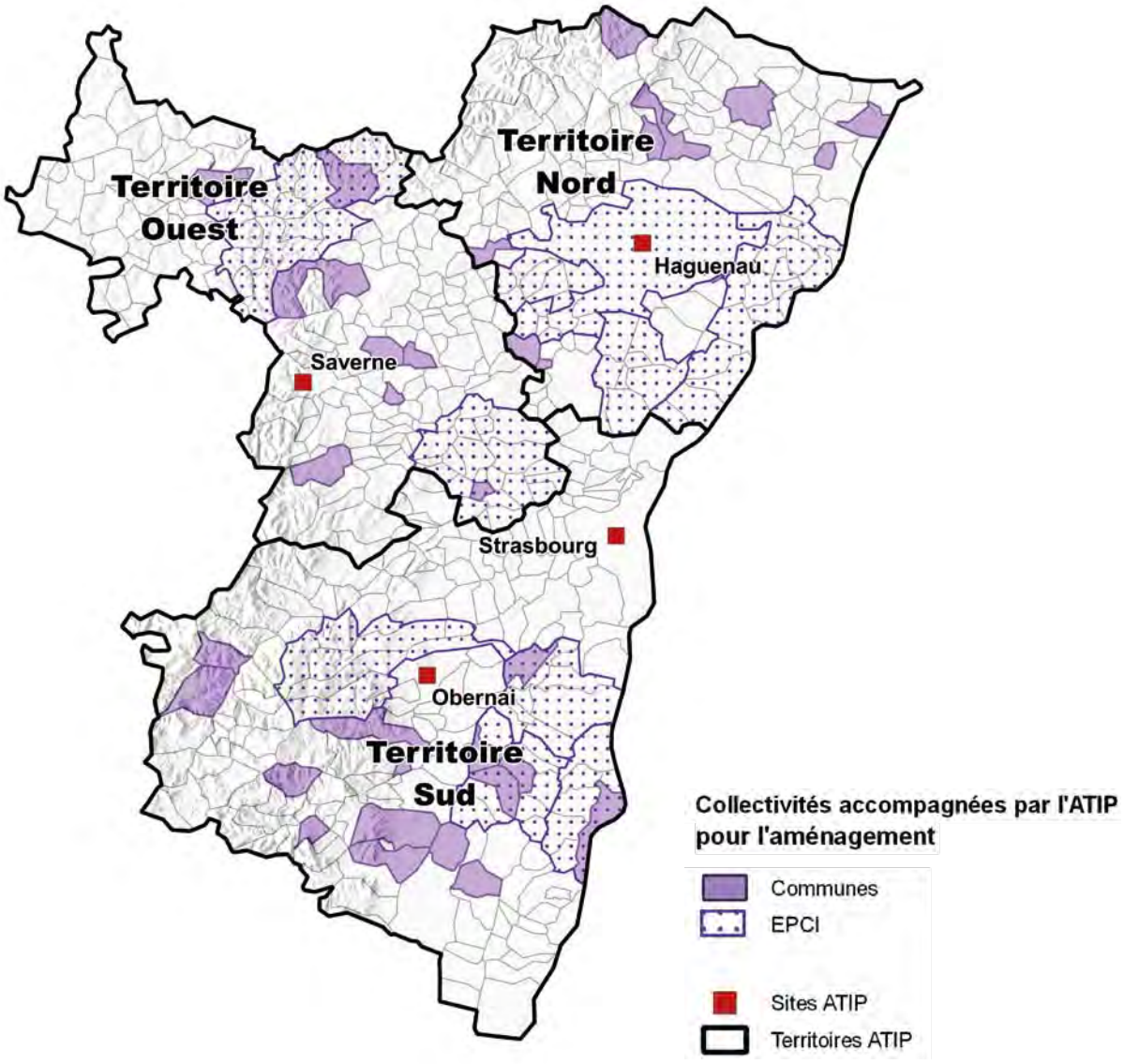

	Nb total d'opérations en aménagement
Territoire NORD	13
Territoire OUEST	14
Territoire SUD	29
TOTAL	**56**

Détail des opérations d'aménagement en cours

	CdC de la Basse-Zorn	Pré-études pour la requalification de l'EPSAN
Territoire Nord	CdC de la Région de Haguenau	Aménagement de la zone d'activités économiques de la SANDLACH-EST
	CdC du Pays Rhénan	Zone d'Activités Economiques de Drusenheim-Herrlisheim
	KRAUTWILLER	Aménagement Rue des Champs et Rue de Wingersheim
	MEMMELSHOFFEN	Etude urbaine et projet d'aménagement d'une zone IAU
	MOMMENHEIM	Piste cyclable de Mommenheim à Waltenheim
	MOTHERN	Faisabilité projet d'extension
	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	DUP pour l'aménagement d'une zone IIAU
	SCHIRRHOFFEN	Extension urbaine Nord-Est
	SEEBACH	Devenir du Centre bourg
	SOULTZ-SOUS-FORETS	Aménagement du quartier+ 67 "Salzbaechel"
	VAL DE MODER	Extension du lotissement "Plein Soleil" 5ème tranche
	WINGEN	Aménagement du quartier + 67 "Les Sapins" - Tranche2
Territoire Ouest	ALTENHEIM	Projet de réaménagement de la rue de Wolshheim et entrée de village
	CdC du Kochersberg	Accompagnement de la ZAC de l'ACKERLAND
	CdC du Pays de La Petite Pierre	Aménagement de la traverse de la Petite Pierre
	CdC du Pays de La Petite Pierre	Aménagement de la rue principale RD919 à Wimmenau
	DETTWILLER	Etude de requalification de la zone industrielle du Heigen
	NEUWILLER-LES-SAVERNE	Faisabilité pour la mise en sécurité de la traverse du village / DCE
	QUATZENHEIM	Piste cyclable entre Quatzenheim et Furdenheim
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la rue des Seigneurs
	QUATZENHEIM	Réaménagement de la traverse rue de Furdenheim
	SOMMERAU	Etude urbaine, projet centre et et projet urbain habitat
	WALDHAMBACH	Etude préalable extension réseaux - lotissement - TA
	WILWISHEIM	Aménagement du cœur de village : abords et rue du château+place église
	WIMMENAU	Aménagement de la zone 1AU du Rebberg
	WIMMENAU	Etude préalable à l'aménagement de la zone 1AU du Rebberg
Territoire Sud	BARR	Aménagement de voiries "Croix de la Poste"
	BARR	Aménagement du Quartier Bodenreben
	BARR	Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville
	BARR	Aménagement du secteur Silberkrauss-Eschbuhl
	BARR	Aménagement route de sélestat
	BENFELD	Aménagement du centre-ville
	BREITENBACH	Réaménagement des rues
	CdC de Benfeld et environs	Réaménagement de la RD 1083
	CdC de Benfeld et environs	Extension du parc d'activités des nations
	CdC des Portes de Rosheim	ZAEI du Fehrel
	CdC du Pays d'Erstein	Aménagement de la tranche 2 du PAPE
	CdC du Rhin	Faisabilité de liaisons cyclables
	DAMBACH-LA-VILLE	Réaménagement de la rue du Maréchal Foch
	EBERSHEIM	Réaménagement de la rue de Muttersholtz
	EICHHOFFEN	Aménagement de la route des Vosges (RD35)
	EICHHOFFEN	Aménagement de voiries (rues des bois et des Noisetiers)
	HINDISHEIM	Extension de la ZA de la Kaltau
	HUTTENHEIM	Etude de circulation
	HUTTENHEIM	Restructuration Friche ERGE
	KERTZFELD	Faisabilité extension urbaine - secteur Oberfeld
	LA BROQUE	Quartier "les Ecrus"
	MUTTERSHOLTZ	Aménagement à Rathsamhausen et rue de Wittisheim
	NEUVE-EGLISE	Neuve église PAVE et aménagement de voirie
	RHINAU	Aménagement du parvis du collège et de la salle polyvalente
	RHINAU	Aménagement d'une zone d'activités
	SCHERWILLER	Faisabilité des extensions urbaines
	SCHIRMECK	Quartier Mésanges

Zoom Projets

HUTTENHEIM – Reconversion de la friche ERGE

La Friche industrielle Ergé, située à l'Est du village, fait l'objet d'un projet d'aménagement en zone d'habitat (environ 200 logements) et de services, porté par le secteur privé.

L'ATIP accompagne la commune de Huttenheim dans la reconversion de ce site à plusieurs stades :
- Comme conseil dans le montage de l'opération et la définition des périmètres d'intervention entre privé et public, au regard de la réglementation et des incidences financières et juridiques (année 2016) ;
- En l'assistant dans le suivi d'études préalables de circulation permettant d'évaluer les incidences du futur projet sur le trafic et le stationnement, et, le cas échéant, les futurs aménagements à prévoir sur le réseau viaire (nov 2016-mai 2017) ;
- En menant la procédure d'urbanisme permettant la réalisation du projet d'aménagement par le biais d'une Déclaration de Projet portant mise en compatibilité du PLU (courant 2017) ;
- Sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'urbanisme et d'aménagement.

L'intervention de l'ATIP a d'ores et déjà permis à la commune de préciser ses attentes vis-à-vis du porteur de projet, sur la prise en compte de ses orientations d'urbanisme, et sur la maitrise des risques juridiques et financiers. Plusieurs projets communaux ont été intégrés dans le périmètre de l'opération (projet intergénérationnel, jardins familiaux, accès public et mise en valeur de la zone naturelle voisine,..)

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du Val de Moder

La communauté de communes du Val de Moder a été saisie en 2015 par l'entreprise Point P installée à Pfaffenhoffen, dont l'intention était de faire évoluer ses installations en cohérence avec les exigences de l'enseigne nationale. Une restructuration complète des locaux devenus anciens et inadaptés imposait un léger élargissement du périmètre du projet incompatible avec le PLUi et devait permettre le maintien de l'enseigne sur un site à l'excellente visibilité au cœur du Val de Moder.

La mission confiée au SDAUH et achevée par l'ATIP consistait à mener les études permettant de proposer un cadrage réglementaire qualitatif, visant la bonne intégration du projet dans le tissu urbain, tant visuelle que fonctionnelle et de mettre en place dans un délai contraint les dossiers et procédures nécessaires à la réalisation du projet. A partir des éléments de projets fonctionnels de l'entreprise, les principaux enjeux d'intégration ont été traduits dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) adaptée au site.

Ce projet économique revêtant un intérêt collectif majeur au regard des caractéristiques socio-économiques du secteur, fortement dominé par l'artisanat du bâtiment, a pu bénéficier d'une procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi. Dans la continuité de la procédure d'urbanisme, l'équipe ADS a apporté son éclairage pour l'application des OAP et a échangé avec les concepteurs du projet pour aboutir à l'autorisation de construire d'une surface de plancher de près de 2000 mètres carrés.

Jean-Denis ENDERLIN – Président de la communauté de commune du Val de Moder – Maire de la Commune nouvelle Val de Moder

« Cette opération est emblématique de la situation régulièrement rencontrée par les élus, qui souhaitent soutenir l'économie et préserver l'emploi, tout en protégeant la qualité de vie des habitants. Les porteurs de projets doivent pouvoir compter sur sa faisabilité réglementaire avant d'engager des décisions d'investissement importantes, qui ne sont pas toujours prises localement et dont ils ne maitrisent pas toujours le « timing ».
L'ATIP a été un véritable appui pour réaliser en régie les études dans un délai soutenable pour l'entreprise.
La Communauté de commune a souhaité en outre que l'ATIP réalise les études pour la modification du PLUi consistant en l'ajustement de certaines règles au vu de deux années d'application du document approuvé en 2014 et la prise en compte actualisée du risque d'inondation évalué dans le PPRi de la Moder. La Modification a été l'occasion d'intégrer au PLUi le Périmètre de protection Modifié des Monuments historiques.
Les deux procédures menées de front avec l'appui de l'ATIP ont permis de mutualiser l'enquête publique. »

Zoom Projets

La requalification du site de l'EPSAN

Fin 2014, la Communauté de communes de la Basse-Zorn a souhaité lancer une réflexion sur les possibilités de reconversion de l'ancien site hospitalier appartenant à l'Etablissement Public de Santé d'Alsace du Nord (EPSAN), dit site de l'EPSAN, à Hoerdt.
Pour l'aider dans cette démarche, la Communauté de communes a décidé de faire appel à l'ATIP. L'intervention de l'ATIP a consisté notamment à :
- Produire un état des lieux précis du secteur et de son environnement pour définir les enjeux et les besoins liés à la requalification du site et ainsi définir clairement le contenu de la future mission de maîtrise d'œuvre ;
- Assurer le montage du dossier de consultation d'entreprises (DCE), l'organisation de la consultation et l'assistance au choix du maître d'œuvre ;
- Assurer l'organisation et le suivi de l'ensemble des études réalisées par le maître d'œuvre jusqu'au rendu des études de faisabilité.

Centrées initialement sur le devenir du site de l'ancien hôpital, les études préalables menées par l'ATIP ont conduit la Communauté de communes à élargir sa réflexion, de la recherche d'un montage de projet pour la reconversion du site de l'EPSAN, à la réalisation d'un diagnostic devant permettre à la collectivité de poser les bases d'une stratégie de développement économique du territoire.

Le résultat de ce travail est la réalisation d'un atlas stratégique qui propose une analyse détaillée des forces, faiblesses et atouts de la Communauté de communes de la Basse-Zorn et des territoires voisins. Cette démarche a permis non seulement d'alimenter le diagnostic du site et de définir un scénario de reconversion ciblé pour l'EPSAN, mais aussi de proposer à la collectivité un outil d'éclairage et d'aide à la décision dont la vocation dépasse aujourd'hui le cadre de la requalification du site.

Denis RIEDINGER - Président de la Communauté de commune Basse Zorn

« La Communauté de communes, vu la complexité du dossier, a souhaité bénéficier d'un accompagnement technique pour le pilotage de la démarche, la consultation et le choix du BE et le suivi des études de ce dernier. Cette mission a été confiée à l'ATIP après avoir été engagée par le SDAUH.
La Communauté de communes dispose d'une bonne connaissance du territoire et des acteurs mais a besoin de s'entourer de compétences complémentaires et bien spécifiques (techniques, juridiques, administratives…) utiles à la bonne marche du dossier. Concrètement, l'agence est d'une assistance précieuse dans le pilotage de la démarche, la réalisation du pré-diagnostic du site, la traduction des besoins, enjeux et objectifs de la collectivité, la réalisation de l'étude sommaire de faisabilité, la procédure de passation des marchés et le choix du bureau d'études, le suivi de l'ensemble des études réalisées par le maître d'oeuvre, la vérification de la prise en compte des observations et demandes formulées, la formulation d'avis sur les prestations transmises,…»

Zoom Projets

Etude préalable au réaménagement de la traverse de la Petite Pierre

La situation exceptionnelle de la Petite Pierre, commune localisée au cœur du Parc Régional des Vosges du Nord, dans un site classé «Réserve mondiale de la Biosphère», en fait un bourg qui concentre de nombreux atouts et d'innombrables ressources, tant naturelles, patrimoniales que touristiques. Ces atouts complétés par une gastronomie de renom, une hôtellerie familiale très développée et de nombreuses possibilités d'hébergement nécessitent d'y penser le fonctionnement urbain de manière globale et transversale, afin de permettre à chaque usage même saisonnier de trouver sa juste place. Les pics de fréquentions touristiques doivent en effet pouvoir se dérouler dans des conditions satisfaisantes d'accueil et de sécurité à travers le maintien des équilibres de la vie locale et urbaine.

Par ailleurs, le rôle de bourg de centralité, avec des axes de circulations convergeant des territoires environnants vers le cœur de ville, sans aucune possibilité de déviation du trafic y compris de poids lourds, complexifie encore davantage la gestion des conflits d'usages sur les rares espaces publics longeant la traverse d'agglomération.

La mission confiée à L'ATIP Ouest vise à mener les études préalables afin de clarifier les premiers objectifs du programme de réaménagement de la traverse, et poser les jalons du positionnement pré-opérationnel de la maitrise d'ouvrage, avant l'engagement de phases plus opérationnelles.

Ainsi, après avoir stabilisé le diagnostic et la connaissance des enjeux en présence, le périmètre du programme d'ensemble a pu être arrêté. Dans un deuxième temps, les pistes du pré-programme ont été construites par séquence, afin d'adapter les objectifs de manière fine aux problématiques de chaque espace traversé. D'ici la fin de la mission, il s'agira de proposer une première estimation de projet au regard de l'ambition programmatique de chaque séquence.

En outre, la mission de l'ATIP a pour vocation de permettre la maitrise d'ouvrage partagée entre la Communauté de communes et la commune, d'organiser la ventilation du portage opérationnel sur les différentes thématiques traitées, dans le respect des prérogatives et compétences de chacune des parties. Par ailleurs, la démarche participative mise en œuvre dans le cadre de l'étude, ouvre sur une co-construction du programme entre maitrise d'ouvrage et maitrise d'usage. D'ores et déjà, l'association des parents d'élèves pour les usages scolaires et d'acteurs économiques et touristiques, permettent de construire une ambition de projet partagée, afin de répondre aux nombreuses attentes des différents usagers.

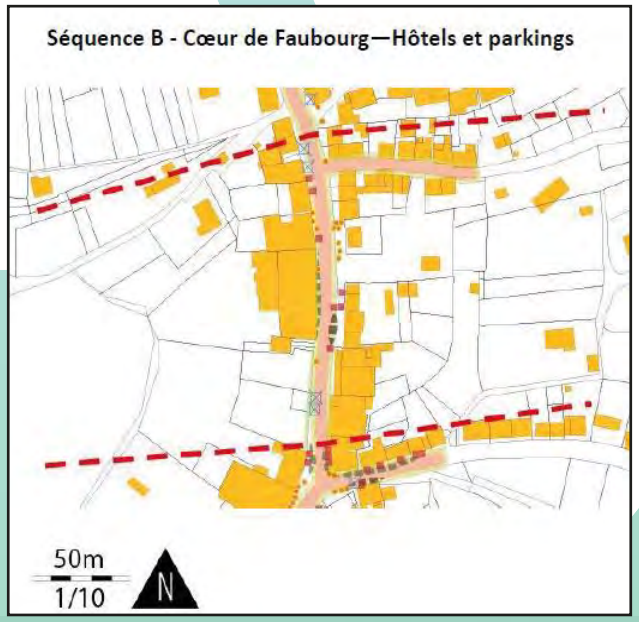

Zoom Projets

La déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du PLU de Breitenbach et du SCOT

En 2016, l'ATIP a accompagné la Communauté de communes du canton de Villé et plus particulièrement la commune de Breitenbach dans le cadre de missions essentiellement centrées sur un projet d'hôtellerie innovant.
Cet accompagnement a mobilisé différentes ressources au sein de l'ATIP et nécessité la mise en œuvre de méthodologies spécifiques.

Le travail de planification effectué par les équipes projets s'est fait en lien avec le porteur de projet. Il s'agissait d'accompagner un projet de hyttes scandinaves marqué à la fois par un caractère innovant, de fortes contraintes règlementaires et un planning tendu, avec de surcroît, durant la procédure, un transfert de compétence « urbanisme » à l'intercommunalité.

La procédure de déclaration de projet valant également mise en compatibilité du SCOT a nécessité un important travail d'animation et d'organisation partenariale. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation d'une « chaîne métiers » qui a permis tout au long de la démarche et de l'évolution du projet une consolidation juridique des procédures.

Outre la planification et les autorisations d'urbanisme, la commune a par ailleurs sollicité un accompagnement technique en matière d'aménagement d'espaces publics.

Jean-Pierre PIELA - Maire de Breitenbach

« La révision générale du PLU de Breitenbach engagée fin 2011 puis l'accompagnement du projet hôtelier « hyttes scandinaves » à partir de 2013 ont été impactés par de fortes contraintes règlementaires : Loi Montagne, site Natura 2000, création d'une UTN, Déclaration de Projet emportant compatibilité du SCoT, etc…
Devant l'accumulation des difficultés et dans le cadre d'un planning serré, nous avons apprécié la mobilisation de multiples compétences au sein de l'ATIP, la disponibilité, la réactivité et la capacité à répondre, en concertation avec les services de l'Etat, aux problématiques variées et complexes qui sont apparues tout au long de la construction des projets. »

Zoom Projets

Elaboration du PLUi du Sivom de Schweighouse sur Moder et Environs

C'est en septembre de l'année 2016 que la procédure d'élaboration du PLUi du Sivom de Schweighouse sur Moder et Environs a été achevée, avec l'approbation du document d'urbanisme au bout de six années d'études.
L'ATIP, à la suite du SDAUH, a suivi toute la démarche dans le cadre d'une mission d'accompagnement technique, la maîtrise d'œuvre ayant été assurée par le bureau d'études TOPOS.

Le PLU intercommunal du Sivom de Schweighouse et Environs couvre 7 collectivités : Schweighouse sur Moder, Dauendorf, Ohlungen, Uhlwiller, Wintershouse, Huttendorf et Morschwiller. Les 5 premières communes étaient déjà dotées d'un POS intercommunal approuvé en 2001. Les deux dernières ne disposaient pas de document d'urbanisme et ont rejoint le groupement de communes.

L'objectif du Sivom était d'élaborer un nouveau document d'urbanisme, compatible avec la loi Grenelle et le SCOTAN. L'approbation du PLUi a permis d'échapper à la caducité du POS intercommunal en vigueur.

Le travail s'est déroulé dans une remarquable cohésion entre les élus du Sivom qui avaient déjà collaboré lors de la précédente révision. Les Maires se sont investis dans la rédaction des règles d'urbanisme et ont partagé leurs expériences. La commune de Schweighouse sur Moder a trouvé le bon compromis entre la protection de l'environnement et la nécessité de créer du logement comme le lui impose la loi SRU. Ainsi, les dispositions de ce PLUi résultent de la concertation entre les différents acteurs.

L'ATIP s'est investie aux côtés du Sivom notamment sur les questions d'évaluations environnementales encore en phase « expérimentales », les discussions avec la DREAL, la rédaction des argumentaires en réponse aux associations de protection de l'environnement. L'expertise de l'ATIP en matière d'environnement a apporté des éclairages et une expertise au cours des rencontres avec les services de l'Etat.

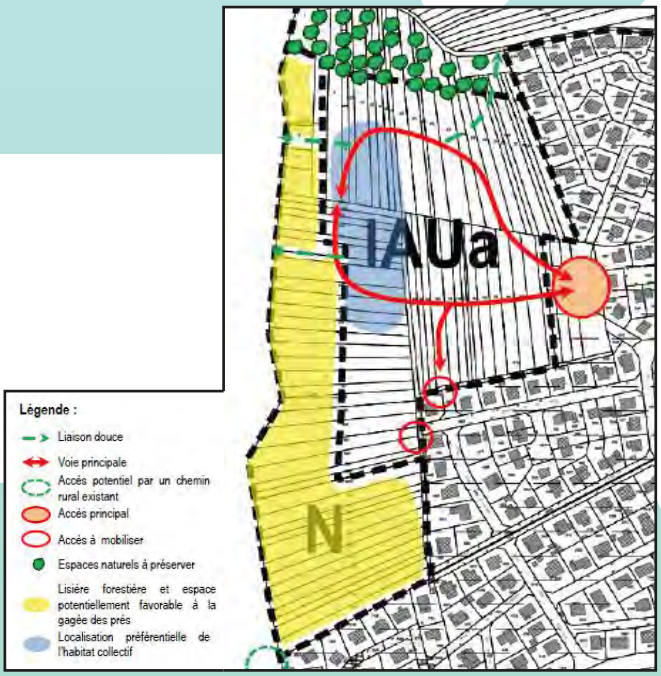

Secteur Haslen - Voirie et cheminement doux à développer

L'Accompagement technique pour le Département

Le Département a passé une convention avec l'ATIP pour lui confier durant l'année 2016 des missions de conseil, d'études, d'aide à la décision et d'accompagnement technique, dans les domaines suivants : les routes, les grands projets, la connaissance et l'anticipation du développement territorial, et sur la taxe d'aménagement.

L'ATIP a apporté au Département un service opérationnel (élaboration de dossiers, réalisation de cartographies, échanges d'informations et de méthodes) et une expertise juridique en matière d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement. Elle a par ailleurs contribué à la mise en réseau de différents partenaires.

Accompagnement dans le domaine des routes et infrastructures :

- Propositions d'aménagement et étude juridique pour le portage de la maitrise d'ouvrage de la RD 1083 et organisation, en lien avec l'intercommunalité, des temps d'échanges ;
- Réalisation des dossiers de mise en compatibilité des POS et des PLU des communes traversées par le tracé routier de la VLIO ;
- Elaboration du dossier de déclaration de projet pour la réalisation d'une piste cyclable ;
- Sécurisation juridique et environnementale des interventions du Département dans le cadre de la gestion de son patrimoine routier et de ses dépendances.

Exemple : définition et suivi des mesures compensatoires pour la sécurisation du passage à niveau N°6 à Reichstett, constitution du dossier de dérogation d'espèces protégées pour le projet de liaison A4/Lorentzen, bilan 2015 de la politique d'abattage des arbres le long du domaine routier du Département…

Accompagnement sur les grands projets du Département :

L'ATIP a apporté une expertise sur deux grands projets d'intérêt départemental à fort rayonnement territorial : la démarche prospective d'aménagement et de développement autour du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO) et le projet de developpement du Champ du feu. Elle a rassemblé et synthétisé les éléments de projet et contribué à identifier les enjeux d'aménagement. Des conseils en urbanisme et en environnement ont été formalisés pour anticiper d'éventuels risques de blocage dans la mise en œuvre des procédures et les sécuriser.

Suivi du développement territorial, pilotage

- Fourniture de données statistiques issues du logiciel d'instruction des permis de construire ;
- Réalisation de cartographies pour le bilan de la mise en œuvre du schéma des gens du voyage ;
- Organisation et mise en place de tableaux de bord pour l'accompagnement technique du Département dans le domaine de la voirie et de l'aménagement (ATVA).

Autres études : soutien du Département aux collectivités du Bas-Rhin

L'ATIP est intervenue aux côtés des services du Département pour soutenir les communes sinistrées par les inondations et coulées de boues survenues au début de l'été 2016 et pour l'accompagnement de la commune de LOCHWILLER sur sa politique d'aménagement. Par ailleurs, le Département a formé un groupe de travail rassemblant ses services, l'ADIRA et l'ATIP pour étudier les modalités de mise en œuvre du transfert de compétence des zones d'activités économiques (ZAE) vers les communautés de communes. L'ATIP a participé ainsi à la production d'un kit de fiches d'information et aux réunions d'animation et de travail organisées par le Département.

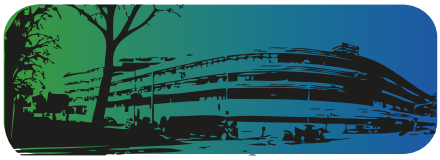

La taxe d'aménagement

L'ATIP a constitué un groupe de travail avec la DDT afin d'améliorer le processus de recouvrement de la taxe d'aménagement pour le Département et les communes.

Grâce à une meilleure lisibilité du circuit de traitement et de recouvrement de la taxe d'aménagement, la méthode d'instruction des dossiers a été adaptée afin de gagner en efficacité. Ce partenariat se poursuivra en 2017 afin que l'ATIP soit en mesure de fournir au Département et aux communes membres une vision précise et régulière du recouvrement de la taxe d'aménagement.

Formation et appui juridique en urbanisme

L'ATIP a assuré pour le Département des missions de formation et de veille juridique et technique dans ses domaines d'expertises:

- Formation du réseau « Personnes Publiques Associées du Département » pour favoriser la prise en compte des politiques départementales dans les documents de planification ;
- Elaboration d'un plan de formation sur les évolutions des procédures environnementales : réforme des études d'impact, loi Biodiversité…, à destination des services techniques territoriaux, des bureaux d'études des routes, du service opérations foncières ou d'autres services du Département.

Elle a systématiquement mené l'analyse des projets de loi en cours d'élaboration dans son domaine d'expertise afin d'anticiper leurs éventuels effets. A la demande du Département, elle a étudié le projet de loi montagne et formulé des propositions d'adaptation du texte en cours de discussion. Enfin, en assistance à la mission Personne Publique Associée du Département, elle a étudié l'impact de l'annulation des arrêtés de protection du hamster commun le 15 octobre 2016 sur les modalités d'instruction des demandes d'urbanisme.

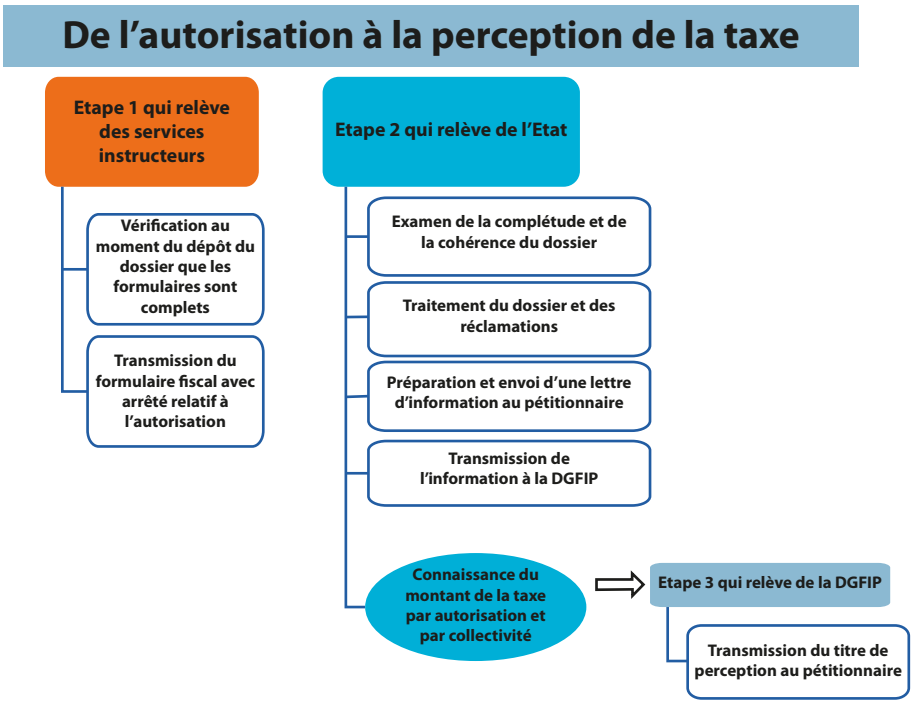

Traitement des paies

La mission gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que des cotisations auprès des organismes sociaux met à disposition des collectivités qui le souhaitent une interface de saisie des éléments de paie, assure le calcul mensuel des paies, fournit l'ensemble des états post-paie et des fichiers dématérialisés permettant de déclarer et de mandater les charges et les salaires. La réalisation de la DADSU (déclaration annuelle des données sociales) en fin d'année fait également partie de la mission, tout comme la veille réglementaire, et l'assistance aux utilisateurs.

La mission paie travaille pour 308 collectivités et établissements publics, dont 17 non membres et calcule un total de 5 100 bulletins de paie chaque mois.

L'année 2016 a été marquée par un changement de logiciel de paie. Cette migration était nécessaire car l'ancien outil n'était plus maintenu. Le nouveau logiciel, Ciril, est plus moderne, offre des fonctionnalités supplémentaires, et présente un coût de revient moins élevé. Cette évolution a été répercutée en temps réel sur les collectivités, puisque les tarifs des bulletins dématérialisés ont été revus à la baisse.

Des formations ont été dispensées fin 2016 auprès de 150 collectivités. Ces formations se poursuivront à partir de février 2017.

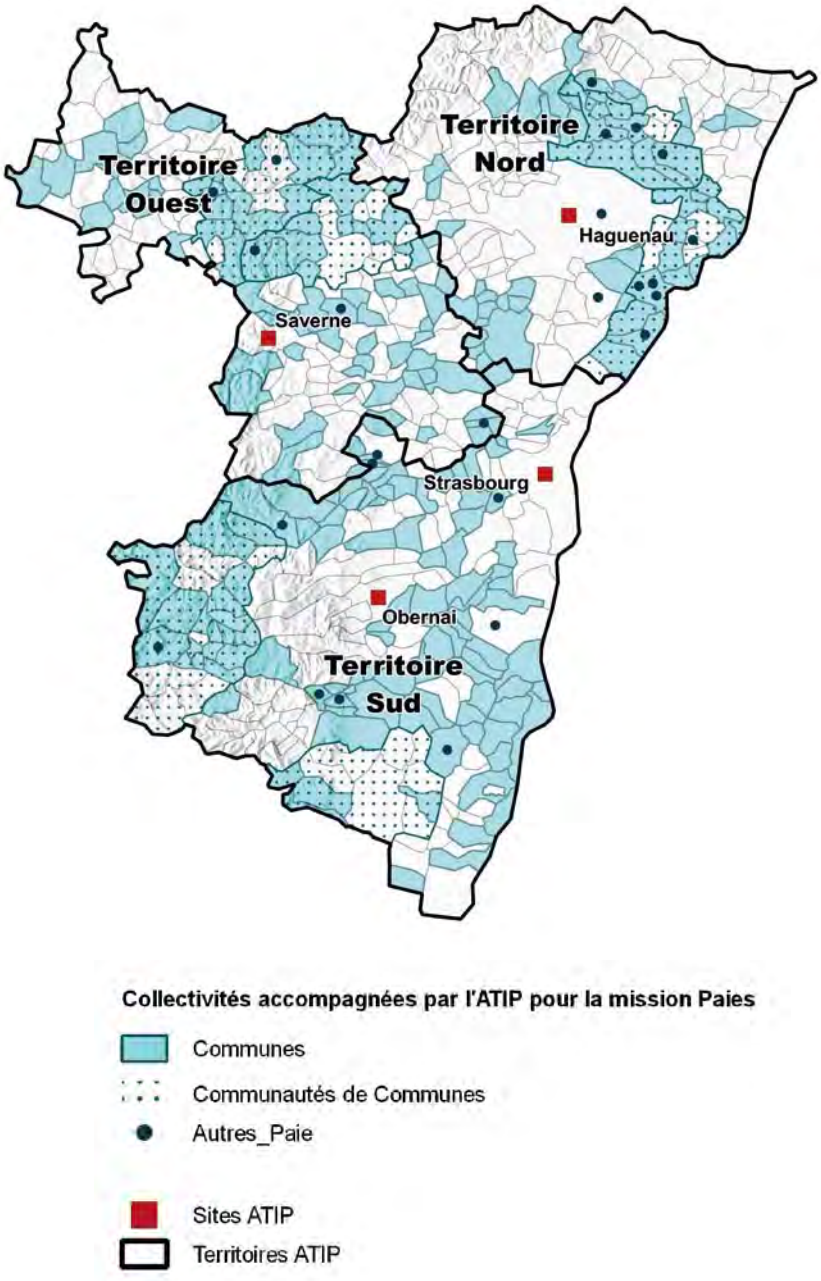

	Nb de collectivités accompagnées
Territoire NORD	74
Territoire OUEST	91
Territoire SUD	126
Hors membres	17
TOTAL	**308**

Gestion des listes électorales

L'activité de la mission gestion des listes électorales est cyclique, et concentrée sur certaines périodes de l'année : les inscriptions et l'édition de documents rectificatifs en décembre et janvier, la révision des listes en mars, et les périodes de scrutins.

L'année 2016 a été une année sans scrutin. L'activité GLE de l'ATIP a porté sur l'assistance aux utilisateurs et sur l'entretien de l'application informatique. L'ATIP compte aujourd'hui 282 collectivités sur cette mission, dont 2 haut-rhinoises, ce qui représente un total de 285 391 électeurs.

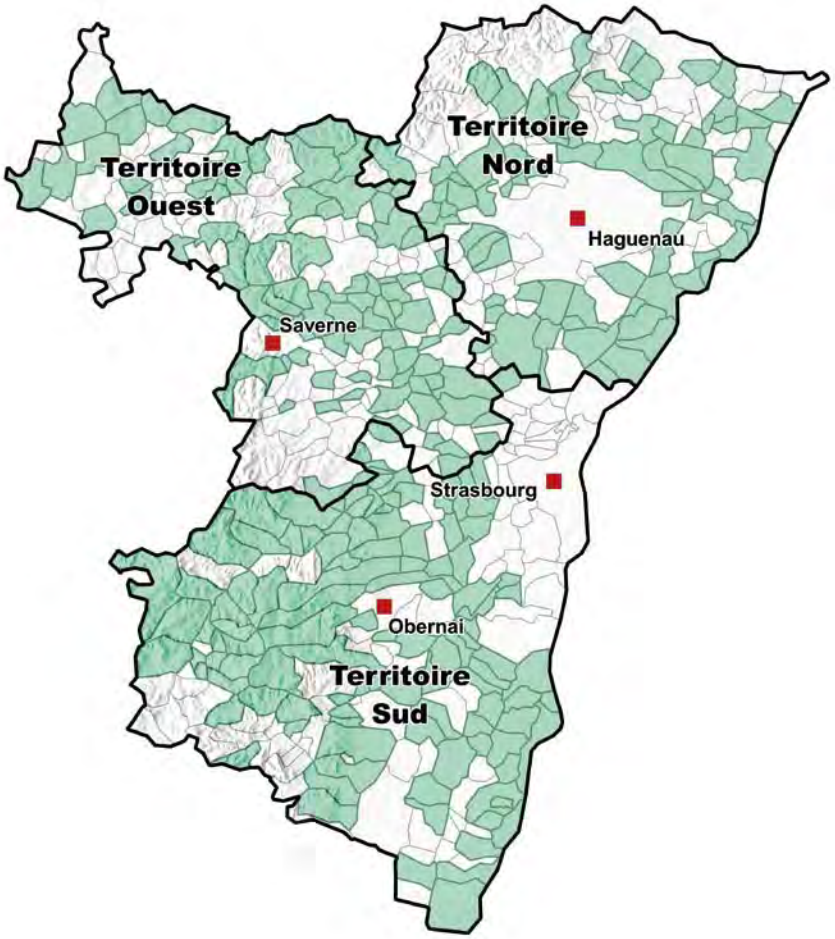

Collectivités accompagnées par l'ATIP pour la mission GLE

SItes ATIP

Territoires ATIP

	Nb de communes accompagnées
Territoire NORD	69
Territoire OUEST	93
Territoire SUD	118
Hors membres	2
TOTAL	**282**

Qualités, méthodes et expertises, les chantiers 2016

2016 a été une année de structuration de l'ATIP et du Service Ressources Métiers (SRM). Ce service traite la qualité, les méthodes et les expertises, et regroupe les fonctions supports à disposition des agents mais aussi au bénéfice des membres de l'ATIP.

Support informatique

L'unité systèmes d'information s'est concentrée durant cette année sur la publication des documents d'urbanisme sur Internet http://posplu.bas-rhin.fr/ pour le compte de ses membres permettant ainsi à tout un chacun une consultation aisée des POS PLU et Cartes communales en vigueur.

Le logiciel d'instruction des autorisations du droit des sols Cart@DS est désormais externalisé et couplé à un système d'information géographique intégré. Il permet à chacun de nos membres d'accéder aux informations cadastrales, photos aériennes et à de nombreuses couches de données ayant trait à l'environnement et l'urbanisme, dont la géolocalisation de tous les dossiers ADS.

Sécurisation des actes et procédures

Cet objectif a été au cœur de l'activité de l'ATIP en 2016. Les modèles d'actes, de cahier des charges, logigrammes de procédures, nomenclatures de clauses réglementaires ont été adaptés pour prendre en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires (notamment la recodification du code de l'urbanisme, les diverses réformes impactant le droit des sols, l'environnement, la réforme des marchés publics et des concessions d'aménagement).

Formations

Des formations ont été assurées au profit des agents de l'ATIP mais aussi en direction des agents du Département du Bas-Rhin et de la compagnie des commissaires enquêteurs (instruction des autorisations du droit des sols, documents d'urbanisme, procédures d'élaboration des PLU, enquêtes publiques, réforme des marchés publics). L'unité systèmes d'information s'est attachée à la formation des nouveaux arrivants pour la prise en main des outils de cartographie et d'instruction (Cart@DS) et a construit, avec le référent ADS, la campagne de formation 2017 d'environ 200 agents communaux à Cart@DS, au module SIG associé et aux connaissances nécessaires en droit des sols.

Veille, analyses et conseils

L'ATIP s'est tenue en alerte sur les différentes évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de la commande publique et de l'environnement impactant ses domaines d'actions. Cette veille a contribué à construire des analyses partagées en lien avec d'autres acteurs et notamment les services de l'Etat.

Un travail de fond a été mené et synthétisé sous la forme d'une veille juridique et technique bimensuelle à destination des agents et par des fiches d'analyse, de conseils, d'expertises, de procédures, etc.

Dans le domaine de l'environnement ces actions ont notamment concerné la protection du hamster commun par la délivrance de conseils aux membres de l'ATIP et au Département. Des fiches procédures concernant les projets d'aménagement et la planification en urbanisme ont été élaborées.

L'ATIP a délivré des conseils et apporté son appui aux projets du Département notamment sur le volet environnemental afin de faciliter la mise en œuvre des procédures dans ce domaine (dossier de dérogation espèce protégée, dossier loi sur l'eau, dossier d'étude d'impact ….). Cet appui est mobilisé tout au long des procédures pour le volet aménagement et urbanisme mais aussi pour l'instruction des autorisations du droit du sol (fiches procédures loi sur l'eau et zone humide et des zones inondables en ADS et dans les POS/PLU …)

ATIP
FICHE Doctrine
Prise en compte de la loi sur l'eau et des espèces protégées en ADS
Sommaire

atip

Le conseil

L'ATIP a vocation à apporter dans ses domaines d'activité, des conseils ponctuels qui permettent à la collectivité demandeuse, de prendre des décisions, d'orienter ses réflexions, indépendamment ou préalablement à des missions conventionnées avec l'ATIP. En 2016, 117 conseils ont été apportés aux membres de l'ATIP.

L'ATIP délivre des conseils sur tout sujet entrant dans ses champs de compétence : ADS, fiscalité et financement de l'aménagement, urbanisme, procédures d'urbanisme et d'aménagement, paye et gestion des listes électorales, marchés publics (dans le cadre de nos missions d'accompagnement technique).

Pour ce faire, les métiers opérationnels sont associés aux métiers d'expertise pour produire une information la plus à jour possible et dans un format synthétique, adapté au besoin du demandeur, qu'il soit doté d'expertise interne ou non, qu'il dispose de la compétence administrative ou pas.

L'ATIP reste bien sur son cœur de métiers ; pour les sujets périphériques à ses missions, elle s'inscrit dans un réseau de partenaires spécialisés tel que l'EPF pour le foncier, le GIE habitat, le CAUE et le Parc des Vosges du Nord pour l'Architecture, le paysage et le patrimoine. Un bon conseil consiste souvent d'abord à mettre en relation le demandeur avec le technicien ou le service le plus pertinent.

Quel que soit le domaine du conseil, l'ATIP s'inscrit dans la chaîne de l'ingénierie qui doit être mobilisée au service de nos membres ; cela implique un passage de relais à la structure partenaire et le suivi de la réponse donnée.

Un conseil gratuit mobilise entre 2 heures minimum à 4 demi-journées au maximum [temps cumulé de l'ensemble des membres de l'équipe projet].

Dans les domaines complexes, le conseil consiste à poser la problématique qui peut être un préalable utile à la mobilisation sous forme de mission.

Les différents sites de l'ATIP en territoire

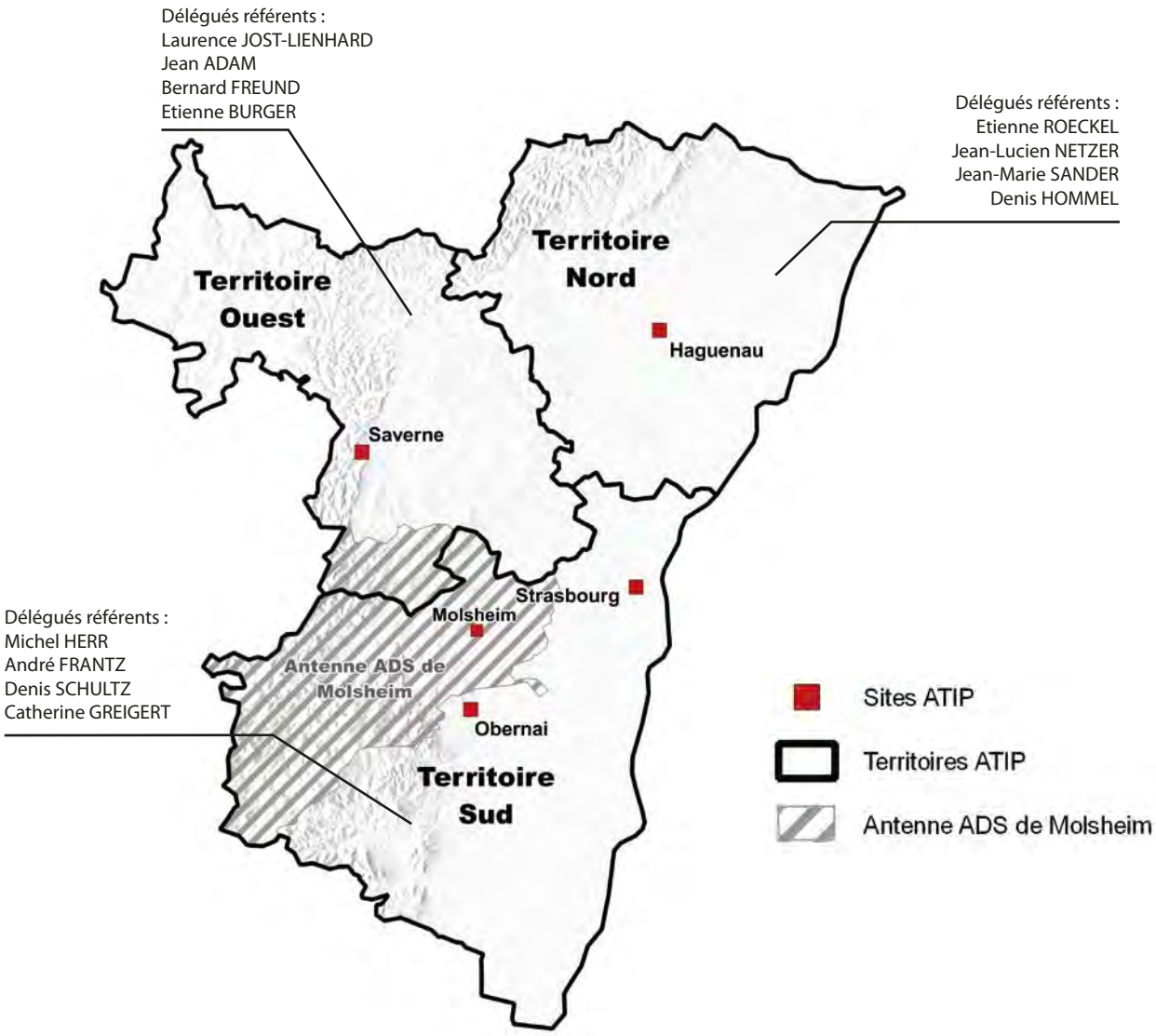

Strasbourg, Florence Wiel, tel : 03 88 76 63 63
Hôtel du Département, 1 place du Quartier Blanc
67000 Strasbourg
florence.wiel@bas-rhin.fr
Secrétariat : Anne Kauffmann, tel : 03 88 76 67 03

Haguenau, Marie-Paule Georgel, tel : 03 88 33 87 27
24 rue du Maire André Traband 67500 Haguenau
marie-paule.georgel@bas-rhin.fr
Secrétariat : Véronique Obert, tel : 03 68 33 87 20

Saverne, Dominique Baumann, tel : 03 88 76 66 69
1 route de Maennolsheim 67700 Saverne
dominique.baumann@bas-rhin.fr
Secrétariat : Valérie Braun, tel : 03 68 33 87 06

Obernai, Paulette Albert, tel : 03 88 76 66 77
53 rue de Sélestat 67210 Obernai
paulette.albert@bas-rhin.fr
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

Antenne ADS de Molsheim, Nathalie Nouknaf, tel : 03 68 33 85 86
8 rue Jacques Coulaux 67125 Molsheim
nathalie.nouknaf@bas-rhin.fr
Secrétariat : Sandrine Bauer, tel : 03 68 33 85 80

Gestion administrative et financière : Monique Oechsel,
tel : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@bas-rhin.fr

Paies et listes électorales : Magali Lauch, tel : 03 88 76 64 50
magali.lauch@bas-rhin.fr
Informatique Cartads : Eric Soeder, tel : 03 88 76 62 14
eric.soeder@bas-rhin.fr

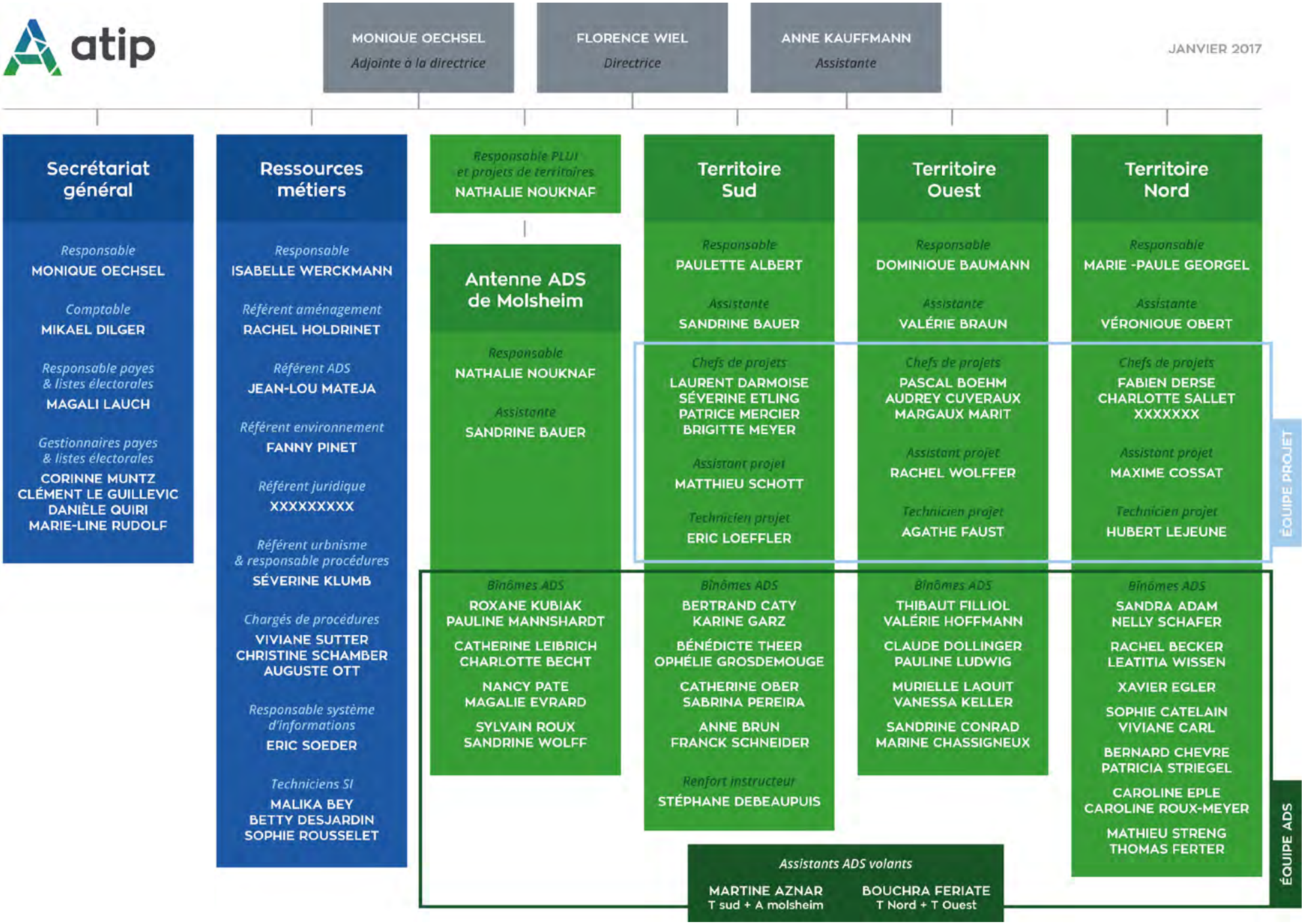
atip
MONIQUE OECHSEL
Adjointe à la directrice
FLORENCE WIEL
Directrice
ANNE KAUFFMANN
Assistante
JANVIER 2017
Secrétariat général
Responsable
MONIQUE OECHSEL
Comptable
MIKAEL DILGER
Responsable payes & listes électorales
MAGALI LAUCH
Gestionnaires payes & listes électorales
CORINNE MUNTZ
CLÉMENT LE GUILLEVIC
DANIÈLE QUIRI
MARIE-LINE RUDOLF
Ressources métiers
Responsable
ISABELLE WERCKMANN
Référent aménagement
RACHEL HOLDRINET
Référent ADS
JEAN-LOU MATEJA
Référent environnement
FANNY PINET
Référent juridique
XXXXXXXXX
Référent urbnisme & responsable procédures
SÉVERINE KLUMB
Chargés de procédures
VIVIANE SUTTER
CHRISTINE SCHAMBER
AUGUSTE OTT
Responsable système d'informations
ERIC SOEDER
Techniciens SI
MALIKA BEY
BETTY DESJARDIN
SOPHIE ROUSSELET
Responsable PLUI et projets de territoires
NATHALIE NOUKNAF
Antenne ADS de Molsheim
Responsable
NATHALIE NOUKNAF
Assistante
SANDRINE BAUER
Binômes ADS
ROXANE KUBIAK
PAULINE MANNSHARDT
CATHERINE LEIBRICH
CHARLOTTE BECHT
NANCY PATE
MAGALIE EVRARD
SYLVAIN ROUX
SANDRINE WOLFF
Territoire Sud
Responsable
PAULETTE ALBERT
Assistante
SANDRINE BAUER
Chefs de projets
LAURENT DARMOISE
SÉVERINE ETLING
PATRICE MERCIER
BRIGITTE MEYER
Assistant projet
MATTHIEU SCHOTT
Technicien projet
ERIC LOEFFLER
Binômes ADS
BERTRAND CATY
KARINE GARZ
BÉNÉDICTE THEER
OPHÉLIE GROSDEMOUGE
CATHERINE OBER
SABRINA PEREIRA
ANNE BRUN
FRANCK SCHNEIDER
Renfort instructeur
STÉPHANE DEBEAUPUIS
Territoire Ouest
Responsable
DOMINIQUE BAUMANN
Assistante
VALÉRIE BRAUN
Chefs de projets
PASCAL BOEHM
AUDREY CUVERAUX
MARGAUX MARIT
Assistant projet
RACHEL WOLFFER
Technicien projet
AGATHE FAUST
Binômes ADS
THIBAUT FILLIOL
VALÉRIE HOFFMANN
CLAUDE DOLLINGER
PAULINE LUDWIG
MURIELLE LAQUIT
VANESSA KELLER
SANDRINE CONRAD
MARINE CHASSIGNEUX
Territoire Nord
Responsable
MARIE -PAULE GEORGEL
Assistante
VÉRONIQUE OBERT
Chefs de projets
FABIEN DERSE
CHARLOTTE SALLET
XXXXXXX
Assistant projet
MAXIME COSSAT
Technicien projet
HUBERT LEJEUNE
Binômes ADS
SANDRA ADAM
NELLY SCHAFER
RACHEL BECKER
LEATITIA WISSEN
XAVIER EGLER
SOPHIE CATELAIN
VIVIANE CARL
BERNARD CHEVRE
PATRICIA STRIEGEL
CAROLINE EPLE
CAROLINE ROUX-MEYER
MATHIEU STRENG
THOMAS FERTER
Assistants ADS volants
MARTINE AZNAR
T sud + A molsheim
BOUCHRA FERIATE
T Nord + T Ouest
ÉQUIPE PROJET
ÉQUIPE ADS